



attac

# Le Courriel d'information

n° 187 – Mardi 21 novembre 2000.

## POUR NOS DROITS

### Dans ce numéro

- 1- Nice 2000
- 2- Nice 2000, Alerte rouge sur le « 133 »
- 3- Nice 2000 vu du MEDEF
- 4- La Directive Européenne 98/44 dite de " brevetabilité des inventions biotechnologiques "
- 5- Les OGM, les gendarmes, les citoyens et la démocratie
- 6- Les poulets à l'OGM
- 7- L'Autre Sommet, une première réussie
- 8- BNP - Paribas
- 9- Vous avez rendez-vous avec ATTAC
- 10- Calendrier international

### En bref...

- 1- Nice 2000. Pour tout savoir sur tout ce qui se prépare.
- 2- Nice 2000, alerte rouge sur le « 133 ». L'un des sujets les plus préoccupants celui du changement dans le mode de prise de décision du représentant de l'Union européenne pour le commerce, Pascal Lamy. Le bloquer et le faire échouer seront l'un des enjeux majeurs de nos mobilisations.
- 3- Nice 2000 vu du MEDEF. A lire sans modération. On dirait encore un vieux Blake et Mortimer... attention l'Internationale attaque la Mondialisation. Vous ne le saviez pas ? Eh bien vous allez le lire.
- 4- La Directive Européenne 98/44 dite de " brevetabilité des inventions biotechnologiques ". Où est la présidence française ? Rendez-vous à Nice pour la retrouver retranchée dans son bunker. En attendant votre corps est à vendre en pièces détachées.
- 5- Les OGM, les gendarmes, les citoyens et la démocratie. La suite de « Moi j'y étais et je veux cracher ». Des actions continuent dans certains groupes locaux en France. Ici un exemple.
- 6- Les poulets à l'OGM. Expérience sur les volatiles... l'OGM est soluble dans le muscle de poulet. Un nouveau plat à déguster chaud.
- 7- L'Autre Sommet, une première réussie. Une dynamique méditerranéenne a été lancée à Marseille voici une semaine... A suivre avec attention.
- 8- BNP-Paribas. L'affaire continue. Quelques témoignages et avis experts...

### Nice 2000

Manifester ? Voyager ? Manger ? Dormir ? Apprendre ? Participer ? Les différentes organisations qui préparent les mobilisations du 06 et du 07 décembre à Nice, finalisent les quelques derniers détails. Les voyages se préparent de partout en France, et même d'autres pays, en train ou en bus, en bateau pour nos amis corses... Si vous voulez être informés et pouvoir consulter les dernières informations (mise à jour, plusieurs fois par jour) : <http://attac.org/nice2000/>

Le 02 décembre des groupes locaux d'ATTAC en France préparent déjà un samedi de mobilisations et de sensibilisation aux différents thèmes et préoccupations qui nous amèneront à Nice le 06 décembre. Rencontres, débats, tractages et manifestations, par exemple autour du Théâtre de l'Europe, Odéon, à Paris à partir de 13h00. Pour savoir ce qui se passe dans votre région, <http://attac.org/nice2000/>

### Nice 2000, alerte sur le « 133 »

Dans son texte sur l'extension à la majorité qualifiée, la conférence intergouvernementale



attac

(CIG) ne fait pas dans le détail et tranche dans le vif. Pour Pascal Lamy, chef de file, de cette conférence, la démocratie lui donne de l'urticaire. En effet. Il ne préconise pas moins que la suppression du droit de veto ouvert à tout État membre dans les négociations d'accords commerciaux visés à l'article 133 CE du traité d'Amsterdam. Il va même jusqu'à inclure les services, les investissements et la propriété intellectuelle dans le champs d'application de cet article dont il propose une révision radicale.

Les motivations ne sont pas explicites dans le texte de la CIG mais néanmoins facilement décelables après une lecture un peu plus approfondie, dont nous allons ici en résumé le contenu et les points les plus importants au fil de l'introduction, de l'article 133 et du protocole proposés.

#### L'INTRODUCTION :

Il fallait bien justifier l'abolition du droit de veto ouvert à chaque État membre. Le prétexte évoqué risque fort de nous être servi à toutes les sauces : l'élargissement de l'Union européenne. En vue d'une Europe de trente États membres, il fallait, selon Pascal Lamy, trouver une solution pour parer à toutes situations de " blocage " que pourrait entraîner le droit de veto que représente le vote à l'unanimité. Nul doute que les tenants de cette solution vont chercher à disqualifier systématiquement toutes les alternatives capables d'apporter une réponse à une situation de " blocage " sans remettre fondamentalement en cause le principe de l'unanimité et le droit de veto.

Pour faire d'une pierre deux coups, le nouveau texte introduit dans le "commerce" ce qui en était exclu auparavant, à savoir : les services, ce qui comprend bien entendu les services publics, mais aussi les professions libérales (médecins, notaires, avocats, huissiers, etc...), ainsi que les investissements et la propriété intellectuelle. Cela risque effectivement de provoquer des levées de bouclier de la part des citoyens de certains États membres pour ce qui concerne la libéralisation des services publics et la marchandisation de la propriété intellectuelle qui ne touche pas seulement les productions artistiques mais aussi les découvertes tant médicales et scientifiques que génétiques. Pour que les prochains accords commerciaux orchestrés par l'OMC (dont l'AGCS) puissent se concrétiser rapidement, sans "entrave" et sans contestation possible, il faut donc abolir le droit de veto. Voilà ce qu'il faut surtout retenir des

intentions de ce texte qui a été impulsé par les lobbies industriels pour qui les portes de la Commission sont grandes ouvertes, voir même le tapis rouge déroulé, notamment pour l'ERT (table ronde des industriels européens). C'est ce que suggère la phrase " A la lumière des dernières discussions " de l'introduction.

Ces "discussions" ont abouti à deux options que nous verrons plus loin. Mais ce n'est pas tout. Les représentants de la CIG se sont invités, en fin d'introduction, à réfléchir sur les moyens de ce que l'on pourrait qualifier d'introduction de l'AMI dans le traité d'Amsterdam. Car il faut comprendre du dernier paragraphe de l'introduction qu'il faut trouver les moyens d'étendre à toutes les activités humaines, sources de profits financiers, le système permettant aux industriels et aux financiers de s'en accaparer les bénéfices, de le verrouiller et de le maintenir sous le contrôle de l'OMC. Les termes employés ne laissent aucun doute. A les écouter on pourrait croire qu'ils veulent instituer l'OMC Chef de l'État-Monde.

#### LES OPTIONS 1 ET 2 :

Très similaires, sauf que l'option 2 n'inclue pas les investissements dans le champ d'application de l'article 133. Sauf aussi que la disposition n°5 dans la première option est supprimée tandis qu'elle est modifiée dans l'option 2. Mais elles sont fondamentalement identiques, puisqu'elles suppriment toutes deux le vote à l'unanimité (droit de veto), en instituant en sa disposition 4 le vote à la majorité qualifiée, alors que l'unanimité est prévue à la disposition 5 originale qui exclue également les secteurs inclus par les nouvelles dispositions.

Mais, ce à quoi il faut désormais porter toute son attention c'est le comité consultatif prévu à la disposition 3. En effet, le droit de veto aboli donne officieusement presque tous les pouvoirs à ce comité appelé "comité 133" qui en principe n'a qu'un rôle de consultation. Or il s'avère être, en réalité, le porte parole exigeant de l'OMC et des lobbies pour lequel la Commission servile soumet les propositions au Conseil, représenté par les Chefs d'État ou de Gouvernement des pays membres qui doivent se prononcer en donnant leur accord ou non (ratifier). Les pouvoirs de ce comité sont considérables. Entre autres, il est compétent pour toutes les matières couvertes par l'OMC, c'est par lui que passent les accords pris dans le cadre du système des préférences généralisées et c'est donc ce Comité qui serait au cœur des négociations, à partir de juillet 2001, pour libéraliser les échanges entre



attac

L'Union et les pays du Mercosur. Le Comité 133 s'avérerait être un loup dans la bergerie. Il préparerait les textes, qu'il propose à la commission qui les rédige, en étroite collaboration avec les lobbies, on s'en doutait un peu. Mais surtout, il impose ses directives au nom de la Commission bien qu'il ne bénéficie d'aucune légitimité. De plus, les négociateurs ne sont responsables que devant leur hiérarchie administrative. En fait, et pour résumer, le Comité 133 est l'outil de légitimation de l'OMC et des lobbies.

Aussi, ce système est parfaitement verrouillé. Le verrou le plus important étant posé par la disposition 5 de l'option 2 : une fois ratifié à la majorité qualifiée, le protocole annexé à l'option 2, qui s'imposerait alors à tous les États membres, serait lui même amendable cette fois-ci à la double condition de l'unanimité et de la consultation parlementaire ! c'est ce qu'on appelle l'effet de "clicquet".

#### LE PROTOCLE :

Il sert surtout à verrouiller davantage le système puisqu'il instaure une procédure unique pour les négociations, quelque soit le secteur concerné (Art. 2), il opère à un transfert de compétence de l'UE et des États membres vers la Commission qui parlerait en leur nom. Chaque État membre n'aurait plus la possibilité de proposer individuellement son point de vue et n'aurait aucun contrôle sur la conduite des travaux entre la Commission et l'OMC (Art. 3). Toutefois, on laisse croire à une possibilité de "débat" pour les revendications d'un État membre. Or il s'agit davantage d'une pseudo-discussion puisque l'issue est soumise à la validation des autres États membres avant d'être soumise à l'OMC. Ce qui paraît logique puisqu'il revient à la Commission de soumettre la proposition à l'OMC et qu'elle le fait au nom de tous les États membres (Art.4).

Mais ce ne serait pas le plus malheureux si la Commission, investie ici d'un nouveau pouvoir, était réellement maître de l'orientation des débats avec l'OMC et surtout de leur conclusion. Or, même si le texte ne le dit pas explicitement, on devine qui décide à la lecture des termes très évocateurs qui mettent la Commission en position de celui qui propose et l'OMC de celle qui dispose. Encore que les propositions sont le fruit des volontés de cette dernière via le "comité 133". Le Conseil n'étant là que pour légitimer ces volontés (Art.5).

Enfin pour en terminer. En cas de conflit (Art. 7 et 8) le protocole, comme dans l'AMI, n'envisage que deux cas de figures : Entreprise(s) (multinationale(s)) contre État(s), ou État(s) contre État(s), il n'envisage pas l'hypothèse d'État(s) contre entreprise(s). Comme lors de la conduite des travaux, le ou les États membres concernés sont représentés par la Commission qui doit veiller à " l'unité " de l'UE. Si cela à une consonance solidaire, il n'en est rien. Par "unité" il faut entendre "accord". Tous les États membres doivent être d'accord sur la défense à tenir puisque, encore, c'est la Commission qui parle au nom de tous, quand bien même un seul État serait visé. Mais ce n'est pas tout, le ou les États en question seraient soumis à une "juridiction" supra nationale, à savoir l'ORD (Organe de Règlement des Différents) toute vouée à la cause libérale et dont on connaît d'avance les positions et de façon très concrète depuis le différend, dans le cadre de l'ALENA, qui avait opposé une multinationale US à l'état canadien qui avait dû abroger une loi visant à protéger l'environnement et dédommager la multinationale US des bénéfiques escomptés qu'elle n'avait pas pu faire du fait de cette loi. L'ORD avait ainsi autorisé la multinationale à continuer de polluer les rivières.

Après l'OMC Chef de l'État-Monde, l'ORD Cour suprême internationale ? Il ne fait aucun doute des intentions de cette CIG et de la révision de l'article 133 : ouvrir grandes les portes à la libéralisation tous azimuts sans aucun contrôle citoyen et sans aucune possibilité de retour en arrière. Nous ne devons pas laisser passer ça, sinon on risque d'être bons pour ranger nos banderoles et hurler seuls entre quatre murs. N'achetons pas la corde avec laquelle ils veulent nous pendre ! TOUS A NICE LE 6 DECEMBRE !

Jean Marc Fiorese. [nordessonne@attac.org](mailto:nordessonne@attac.org)

Autres documents sur le « 133 » ainsi que le texte original de proposition de réforme : <http://www.attac.org/fra/list/doc/george.htm>

#### Nice 2000 vu du MEDEF

Texte brut extrait du "mensuel de l'actualité économique et sociale" de l'UIMM (union des industries métallurgiques et minières) - principale composante du Medef - sur notre mouvement et Nice.

"...La situation est apparemment plus calme qu'au printemps, les conflits les plus médiatiques ayant cessé. Il n'empêche que le climat s'alourdit. Les tensions sont latentes aussi



attac

bien dans le secteur marchand que dans le secteur public.

Dans le même temps, le clivage s'est accentué entre les cinq organisations syndicales à l'occasion des négociations sur l'assurance chômage. Ces confédérations représentatives sont au surplus vivement critiquées, voire combattues par la myriade d'organisations (syndicats et associations) constituant le "pôle radical".

Le mouvement protestataire contre la mondialisation mobilise précisément cette mouvance. Le militantisme trouve, semble-t-il, dans ce domaine, un écho grandissant et suscite, en dehors du monde de l'entreprise, des formes d'actions radicalement nouvelles mais qui auront fatalement, à terme, des retombées sur les entreprises.

(...)

Comme nous le disions, au lendemain des deux congrès de la CGT et de la CFDT, en février 99, (...) l'échiquier syndical a d'avantage de chance de rester éparpillé que de se "recomposer" (...)

Dans l'immédiat, des alliances d'un autre type se nouent pour former un front anticapitaliste visant à lutter contre la mondialisation. Nous avons déjà évoqué ce mouvement à l'occasion des manifestations de Seattle contre l'OMC à la fin de l'année dernière. On a retrouvé à Millau, le 30 juin dernier, ces forces qui entendent s'opposer à la "dictature des marchés".

Il ne faudrait surtout pas réduire ces "nouveaux mouvements sociaux", parfois hauts en couleurs, autour d'un personnage pittoresque à une manifestation folklorique. Il s'agit d'une tendance de fond qui s'affirme, s'organise et surtout s'internationalise. Le plus frappant est l'élargissement de l'éventail composant cette vague anti mondialiste.

Côté français, on y trouve les trois syndicats opposants à l'accord du 14 juin, le groupe des Dix-Solidaires (nouvelle appellation) qui regroupe les syndicats SUD, les trois associations de chômeurs citées plus haut, ATTAC, les associations de "Sans" (DAL, Sans-logis, etc...).

Les partis politiques n'étaient pas non plus en reste: PC, verts, sans oublier la LCR, LO... La confédération des syndicats libres (CISL: 125 millions d'adhérents) "s'interroge": elle estime de sa vocation de contribuer à élargir une

"nouvelle gouvernance de l'économie mondiale qui soit effectivement au service du développement humain pour tous et pour toutes".

On insistera sur la nature radicalement nouvelle de cette mouvance, tant par ses mobiles que ses méthodes: l'action directe (avec opérations "coup de poing"), l'utilisation des médias fort complaisants à leurs thèses pour émouvoir l'opinion publique de façon sympathique, l'exploitation d'Internet qui est un formidable vecteur de propagation de ses thèses et un puissant fédérateur.

L'habileté des leaders est également à souligner, notamment leur volonté de donner à ce type de manifestations, le caractère d'une fête joyeuse, bannissant les violences mais rassemblant force intellectuels avec le soutien plus ou moins explicite de dignitaires religieux pour équilibrer l'aspect doctrinal et l'aspect "ludique" qui attire les jeunes.

Bref, ces organisateurs bien décidés à réitérer ce nouveau genre de "grand-messe", à l'occasion des réunions du FMI ou de l'OMC, doivent être pris au sérieux. Il s'agit ni plus ni moins d'une esquisse de "Cinquième Internationale".

Ce mouvement se déroule en dehors des entreprises, mais celles-ci en subiront forcément, à terme, des retombées, et elles ne semblent guère préparées à faire face".

### **La Directive Européenne 98/44 dite de " brevetabilité des inventions biotechnologiques "**

Le 30 juillet 2000, la directive européenne 98/44 aurait dû être transposée dans le droit français. L'appel du député J-F Mattei soulignant qu'elle était contraire à la loi de bioéthique de 1994 a entraîné le report sine die de cette transposition.

Sans revenir sur les arguments juridiques à l'encontre de cette directive, qu'implique-t-elle pour l'agriculture et la santé ?

L'article 4 et l'agriculture

Selon l'article 4 §1a. " Les variétés végétales et les races animales ne sont pas brevetables ", mais l'alinéa 2 en permet la brevetabilité lorsqu'elles résultent d'une transgénèse : " Les inventions portant sur des végétaux ou des animaux dont l'application n'est pas techniquement limitée à une variété végétale ou à une race animale sont brevetables ".



attac

La directive introduit une discrimination légale favorisant les " solutions " transgéniques inutiles et dangereuses des transnationales aux dépens de méthodes efficaces et durables, écologiquement élégantes, mais sans profit pour les transnationales. De telles " solutions " consistent à trouver des parades aux maux que les " solutions " transgéniques précédentes auront créés. Au Canada, la culture de variétés transgéniques de colza tolérantes aux herbicides Roundup de Monsanto, Liberty d'Avantis et Pursuit de Cyanamid a provoqué l'apparition d'une triple résistance. Les agriculteurs devront recourir à des herbicides plus toxiques et en quantités accrues. 71 % des superficies transgéniques sont des plantes tolérantes (la plante stocke l'herbicide sans en souffrir) aux herbicides. Les producteurs d'OGM ne sont-ils pas des agro-chimistes ?

La Commission a rejeté les amendements proposés par les Verts et visant à élargir le droit de réensemencement. Il ne faut pas s'en étonner. Le brevet est ici tourné contre le vivant, contre les paysans - contre chacun de nous. Pourquoi ?

Un " semencier " n'a pas de marché tant que le paysan sème le grain récolté. Son objectif est donc d'interdire au paysan de semer le grain récolté. Plus précisément, un sélectionneur ne peut vendre le " fait variétal " (le " logiciel génétique ") tant que le paysan le reproduit et le multiplie, c'est-à-dire le copie dans son champ. C'est que toute production biologique passe par une reproduction. La nature s'oppose ainsi au " droit naturel du profit ". Elle a tort. Terminator, cette transgénèse de stérilisation, est bien le plus grand triomphe de la génétique agricole depuis cent cinquante ans, celui de la loi du profit sur celle de la vie.

Toutefois, cette nécrotechnologie est coûteuse à mettre en œuvre et peu fiable. Ne serait-il pas plus rentable de faire légalement cette expropriation, par le brevet ? C'est l'objet de la directive.

Aux Etats-Unis des centaines d'agriculteurs sont entraînés devant les tribunaux pour avoir enfreint le privilège que le brevet confère aux industriels des " sciences de la vie ".

Tout privilège crée un sentiment d'injustice chez ceux qu'il exclut. Il suscite la " triche ". Aux Etats-Unis, Monsanto utilise les services de détectives privés pour débusquer la " piraterie " - c'est le terme qui désigne dorénavant la

pratique fondatrice de l'agriculture, semer le grain récolté. Selon cette logique, se nourrir serait un recel. Et pour faire bonne mesure, ce chef de file des " sciences de la vie ", met à la disposition des agriculteurs des lignes téléphoniques gratuites pour qu'ils dénoncent anonymement leurs voisins " pirates ".

En résumé, la directive européenne organise une discrimination en faveur de " solutions " transgéniques inutiles dont l'opinion publique ne veut pas ; elle crée un privilège pour quelques transnationales et conduit à une société de délation.

L'article 5 et la santé

5§1. Le corps humain, aux différents stades de sa constitution et de son développement, ainsi que la simple découverte d'un de ses éléments, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène ne peuvent constituer des inventions brevetables.

5§2. Un élément isolé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, peut constituer une invention brevetable, même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel.

Observons la roublardise transformant une " découverte " (non-brevetable) à l'alinéa 1 en " invention " brevetable à l'alinéa 2. Cet article 5 est bien contraire à la loi de bioéthique de 1994. Mais là n'est pas le plus important.

Le secteur pharmaceutique se concentre. Une douzaine de transnationales contrôlent un marché segmenté en spécialités - un marché de vie et de mort, et donc immensément rentable. Elles visent à l'étendre. C'est la logique même du marché.

Ces firmes prétendent lutter contre la maladie. Mais, fonds de pension et spéculation financière obligent, leur objectif est d'accroître leurs profits. Elles nous proposeront des techniques satisfaisant cet objectif, aux dépens de notre santé s'il le faut.

La puissance du nouveau (17 janvier 2000) groupe Glaxo-Wellcome-Smithkline-Beecham repose sur " une force de vente de 40 000 personnes " - sur un total de 105 000 ! Aux seuls Etats-Unis, 7 600 visiteurs médicaux contrôlent les médecins et les transforment en " prescripteurs ". Cette force de vente contribue-t-elle à la qualité des soins ou aux profits des actionnaires ?



attac

Le docteur J. Orbinski, président de Médecins Sans Frontières, écrit qu'au Kenya, le traitement contre la méningite opportuniste du Sida avec le fluconazole coûte 120 francs par jour, mais seulement 4 francs par jour en Thaïlande. Au Kenya, le fluconazole est breveté, il ne l'est pas en Thaïlande. Au Kenya, les malades meurent.

Les médicaments sont déjà brevetés. Faut-il aussi breveter en amont les gènes qui en seront la source ? Faut-il laisser des cabinets d'avocasserie d'origine américaine organiser le partage des marchés ? Faut-il breveter le vivant et privatiser la recherche publique comme c'est le cas partout dans le monde, qu'il s'agisse d'agriculture ou de santé ? Ne faudrait-il pas plutôt rendre publique cette recherche privée afin que les talents qu'elle stérilise à des tâches aussi monstrueuses que Terminator et ses clones et que les sommes englouties dans la défense de leurs brevets pour ne rien dire du contrôle des " prescripteurs " soient mis au service de tous ?

Mais ce n'est pas tout.

Le brevet sur le vivant est inséparable d'une nouvelle conception, prétendument scientifique, de la maladie : les maladies seraient génétiques. Nous soigner exigerait de breveter les gènes. Ce déterminisme génétique vaut pour quelques maladies rares - qui n'intéressent pas ces firmes. Leur objectif est d'utiliser un succès éventuel comme vitrine pour généraliser leur idéologie génétique à l'immense marché des maladies " de civilisation " - cancers, obésité, maladies mentales, allergies, et pourquoi pas ?, à celui de vieilles maladies, en plein renouveau comme la tuberculose. Ainsi, des " spécialistes londoniens ont fait la démonstration en Gambie (que) les hommes ne sont pas génétiquement égaux face au risque de l'infection tuberculeuse ... Comme on vient de l'établir pour la contamination par le virus du sida, certaines personnes sont, du fait de leur patrimoine héréditaire, plus que d'autres exposées à la maladie ". Belle découverte : nous sommes tous différents ! Le travail des spécialistes londoniens débouche sur une tautologie qui introduit une causalité génétique dans une maladie que l'on disait jusqu'ici due au bacille de Koch.

Pourtant, la tuberculose n'est pas plus due au bacille de Koch que l'obésité au gène découvert en mars 1997 (ou le cancer aux oncogènes). L'incidence de la tuberculose dans les pays industriels avait diminué de 90 % en 1914,

avant même que la première molécule active contre le bacille de Koch ne soit disponible : en une cinquantaine d'années, la diminution du temps de travail, l'amélioration des conditions de travail, la suppression du travail des enfants, des augmentations de salaires, de meilleures conditions d'alimentation, d'hygiène et de vie etc., avaient assaini le terrain sur lequel le BK prospérait. On peut combattre la tuberculose en en supprimant les causes sociales ou en s'attaquant au BK avec des antibiotiques (ou en soignant les gènes). On sait que la deuxième méthode ne peut contrôler la tuberculose qui fait un retour foudroyant, y compris dans les pays développés du fait de la dégradation des conditions de vie d'une partie de la population.

La maladie " génétique " introduit un élément nouveau par rapport à la maladie microbienne qui laissait la porte ouverte à la compréhension des causes sociales et politiques de la maladie, bref à son écologie politique et, donc à la mise en œuvre d'une politique de santé publique, s'attaquant à ses causes, plutôt qu'à son agent, le bacille de Koch. Mais avec la maladie génétique, la maladie devient propre à l'individu. Ses mauvais gènes en font une victime désignée. Le malade devient un " patient " - " personne qui subit par opposition à agent ".

Soit dit en passant, on trouvera presque toujours des gènes " responsables " (dans cette conception scientifique étriquée de la causalité) d'une pathologie puisque les gènes fabriquent des protéines qui jouent un rôle dans toutes les fonctions de la vie.

Quel est l'enjeu de " découvertes " qui, à l'examen, sont autant de tautologies ?

Du point de vue des transnationales semencières, il n'y a pas de plus grande injustice que la faculté des plantes et des animaux de se reproduire dans le champ du paysan. Tout a été fait pour s'en débarrasser. Pour ces mêmes firmes des " sciences de la vie ", une personne en bonne santé porte préjudice à leur rentabilité. Tout sera donc fait pour l'en débarrasser. Ne faut-il pas comprendre la théorie génétique de la maladie, le battage médiatique du " tout génétique ", le chantage au brevet qui " en-protégeant-l'investissement-permettra-de-nous-débarrasser-de-la-maladie " dans ce cadre de l'économie politique ?

Nous sommes tous porteurs de maladies " génétiques " - en jargon de " susceptibilités aux maladies génétiques " - une cinquantaine au moins, dit-on. Pour les Dr Knock transnationaux,



attac

toute personne bien portante est un malade qui s'ignore. La maladie génétique et la médecine "prédictive" font de tout être humain (et ce, avant même sa naissance), un malade potentiel de la naissance à la mort. Le marché médical s'élargit à toute personne en bonne santé - exactement comme Terminator, le brevet et autres "hybrides" étendent le marché des "semences" à la totalité de la superficie cultivée de la planète. Bis repetita...

En somme, pour nous débarrasser de la maladie, il faut faire de chacun de nous un malade potentiel. C'est la fin de tout système de sécurité sociale.

En résumé, que prépare le gouvernement à propos de la directive européenne 98/44 ? Se joindra-t-il aux pays européens (Italie, Pays-Bas, Norvège) qui ont déposé un recours devant la Cour Européenne de Justice ? La présidence française ne devrait-elle pas plutôt proposer de faire du vivant un bien commun de l'humanité inappropriable par quelque moyen que ce soit ?

Jean-Pierre Berlan, Directeur de Recherche INRA  
le 9 octobre 2000.

### **Les OGM, les gendarmes, les citoyens et la démocratie**

Il y a trois mois la Confédération Paysanne et un groupe d'agriculteurs biologiques, le GABB, découvrent deux parcelles de maïs OGM au milieu d'une plantation anodine. Ils invitent alors la population du Maine et Loire et la presse à un "Pique-nique citoyen" sur les lieux en question, le 16 septembre 2000.

Trop tard ! Le 9 septembre, au nez et à la barbe des vigiles engagés par la société agrochimique "Biogemma", les parcelles sont détruites par des inconnus. La Confédération Paysanne et le GABB assurent qu'ils n'y sont pour rien : lorsqu'ils décident ce genre d'action, ils le font savoir !

Alors, sous la houlette du Procureur de la République de Saumur, la gendarmerie enquête. Elle enquête si bien qu'elle finit par découvrir une trace de sang sur une feuille : du sang de femme !

Depuis, sur instruction du Procureur, les gendarmes "cherchent la femme" parmi les militantes anti-OGM, ou même parmi les compagnes des militants, lesquelles ont été photographiées, lors d'une précédente réunion publique d'information sur les OGM (26 août 2000). En utilisant ce qu'il faut de persuasion, ils

invitent ces dernières à cracher sur un morceau de buvard afin d'analyser leur "ADN"! Un type d'analyse jusqu'alors réservé à des enquêtes criminelles !

Comme nous, vous souhaitez protester contre la criminalisation de l'action citoyenne. Se sentir concerné par le débat sur les OGM; essayer de comprendre, c'est devenir suspect. Participer à une réunion publique sur les OGM, c'est s'exposer à être photographié par les Renseignements Généraux, à voir le numéro d'immatriculation de sa voiture relevé !

Contre l'utilisation de prélèvements d'ADN sur des militants anti-OGM. Ce procédé banalise le fichage ADN des citoyens, et porte atteinte aux libertés individuelles.

Contre la réalisation, en plein champ, d'essais de culture transgénique. Les pouvoirs publics se font les défenseurs des secrets industriels des firmes agrochimiques. Nous exigeons un contrôle citoyen transparent et démocratique des OGM

Afin de contrer ces manœuvres d'intimidation, participez à la manifestation: " Crachats solidaires contre les OGM ! "

Rassemblement devant la gendarmerie, 6 Bis place Freppel ANGERS (près de la cathédrale)  
Mardi 21 novembre 2000, à 18h

Afin de faciliter la tâche de la justice, une bassine commune recueillera les crachats des citoyens.

ATTAC 49 – 15 rue du canal / 49 100 Angers –  
[angers@attac.org](mailto:angers@attac.org)

### **Les poulets à l'OGM**

3 novembre 2000 : Transfert de morceaux de gènes du maïs Bt aux poulets

Dans le cadre d'un projet sur le transport de gènes dans la chaîne alimentaire mené en collaboration avec l'institut de physiologie de l'université technique de Munich, le bureau fédéral de recherche sur la viande de Kulmbach, l'institut pour l'alimentation animale de Braunschweig, des chercheurs de l'institut pour les sciences alimentaires de l'université Friedrich Schiller et Jena ont mis en évidence la présence de morceaux du patrimoine de maïs génétiquement modifié dans des organes et la viande de poulets.



attac

Les animaux avaient été nourris durant les 32 jours de leur vie avec Du maïs Bt. Après leur abattage, des gènes étrangers ont été recherchés à l'aide de la réaction de polymérisation en chaîne (PCR) dans des échantillons de tissus des reins, de la rate, du foie, ainsi que dans les muscles des cuisses et de la poitrine.

Information supplémentaire : Prof. Dr. Gerhard Jahres Institut für Ernährungswissenschaften der Friedrich-Schiller universität Jena Tel : 03641 / 949611 - Fax : 03641 / 949612

### **L'Autre Sommet, une première réussie**

Marseille a connu trois jours de mobilisation contre la mondialisation libérale en Méditerranée. Une rencontre sans précédent pour les militants palestiniens, saharouis, italiens, tunisiens, marocains, algériens, libanais, espagnols, français...

Jeudi 9 novembre : dès 9h30, l'Institut de Formation des Maîtres (IUFM) sur la Canebière a été investi par les 300 participants venus des deux rives de la Méditerranée. La matinée a été consacrée à des ateliers construits autour des nombreuses analyses produites par les associations signataires de l'appel de Genève. La mise en commun de ces premiers travaux critiques sur les conséquences économiques et sociales du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) a révélé combien les associations populaires du pourtour méditerranéen étaient décidées à rompre avec le silence qui a jusqu'ici prévalu sur le processus de Barcelone. A l'issue d'une plénière pendant laquelle les débats furent vifs et sans concessions, un manifeste final a été adopté. Il va constituer le texte de référence pour une coordination à naître dans la région. "L'autre sommet" a demandé audience, avant la conférence inter-ministérielle des 15 et 16 novembre, à Hubert Védrine, ministre français des Affaires étrangères, pour lui présenter son manifeste. La journée s'est terminée par une soirée culturelle aux Dock des Suds qui a réuni près d'un millier de personnes. Après plusieurs courtes interventions, la musique a pris le relais jusqu'aux premières lueurs de l'aube.

Vendredi 10 novembre : 80 responsables d'organisations se sont retrouvés pour mettre en place, sur la base du manifeste adopté la veille, une coordination des résistances au libéralisme en Méditerranée. Un comité regroupant toutes les organisations présentes à cette réunion va travailler à l'extension de ce réseau, à la

mutualisation de ses travaux et à la définition de l'agenda de la coordination. Un secrétariat provisoire a été désigné. Il est constitué des organisateurs de "L'autre sommet" (Groupe Méditerranée d'Attac, Méditerranée solidaire(s) et collectif "Le monde n'est pas une marchandise"). Il va mettre en place les premiers outils de la coordination (groupes de travail, site Internet, projets de publications) et organiser sa présence sur les prochains rendez-vous internationaux (Nice, Dakar, Porto Alegre).

Samedi 11 novembre : 3 000 manifestants dans les rues de Marseille. Beaucoup de drapeaux Attac. De Carcassonne à Nice, en passant par Lyon, Gap, Montpellier, Avignon, plus d'une vingtaine de groupes locaux Attac ont participé à cette manifestation. Les mots d'ordre principaux portaient sur l'annulation de la dette, la taxe Tobin et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le cortège a fait un passage remarqué devant le consulat de la République tunisienne où les manifestants ont réclamé la liberté et la démocratie en Tunisie, ainsi qu'une amnistie générale pour les prisonniers politiques.

Le second épisode est prévu pour 2001 sur la rive sud de la Méditerranée.

Plus d'informations :

[secretariat-euromed@attac.org](mailto:secretariat-euromed@attac.org)

Note :

Vous pouvez trouver un reportage photo de l'Opération "Sardine", venue boucher le Vieux Port de Marseille ce matin, pour rappeler aux ministres des affaires étrangères réunis dans la ville dans le cadre du sommet Euromed, qu'un autre sommet s'est tenu à Marseille pour formuler d'autres propositions que celles qu'ils envisagent de mettre en place. Une sardine annonciatrice !

Comme la Sardine bouchant le Vieux Port, un petit grain de sable pourrait venir s'immiscer dans les rouages de la belle mécanique néolibérale que le partenariat euro-méditerranéen entend imposer dans la région, contre la volonté des populations du sud comme du nord. Retrouvez le reportage photo sur : [www.informationcitoyenne.org/attac](http://www.informationcitoyenne.org/attac)

### **BNP - Paribas**

1- Cela fait 7 jours que nous sommes sans nouvelle de nos abonnés. Partis au travail à la BNP et à Paribas, ils n'ont toujours pas pu recevoir d'information depuis 7 jours (au moins). Nouveaux messages des ravisseurs :





attac

From: <[postmaster@bnpgroup.com](mailto:postmaster@bnpgroup.com)>  
Sent: vendredi 17 novembre 2000 06:58  
Subject: Your message was blocked.  
Le message que vous avez envoyé de sujet: "[ATTAC] INFO 186 - Liberté d'expression" a été bloqué. Ce message a été effacé.  
From: <[postmaster@paribas.com](mailto:postmaster@paribas.com)>  
Sent: vendredi 17 novembre 2000 04:24  
Subject: Your message has been blocked.  
Your mail message with subject [ATTAC] INFO 186 - Liberté d'expression has been blocked by the Paribas Internet Email gateway from being delivered.

2- Signalons que BNP-Paribas est en fait la même banque (avec Cortal, Banque de Bretagne...), ce n'était peut-être pas clair dans le premier article. Comme tout bon « dictateur », M BNP-Paribas a des comptes dans les paradis fiscaux histoire de blanchir un peu d'argent. Voici la liste des paradis fiscaux notoires dans lesquels ce groupe bancaire est implanté: Bahreïn, Chypre, Costa Rica, Ile Maurice, Luxembourg, Philippines, Iles Cayman, Irlande, Jersey, Panama, Singapour, Uruguay, Wallis, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Labuan (Malaisie), Bahamas, Liban, Suisse. (liste donnée en guise de publicité informative sur le site des banques elles-mêmes). Et votre banque ? Pour plus d'informations sur les autres banques [sud.luberon@attac.org](mailto:sud.luberon@attac.org)

3- Vous avez été beaucoup à réagir à la publication de l'article du précédent numéro. Merci à tous. Nous avons sélectionné cependant deux messages qui nous ont paru ajouter une dimension intéressante aux informations que nous vous donnions.

4- Bonjour. J'ai lu votre Courriel d'information numéro 186. Je suis informaticien dans une autre grande banque qui n'a pas encore ouvert totalement sa messagerie interne sur Internet, mais pour qui la question va se poser à brève échéance. Je pense sincèrement que ces blocages n'ont rien d'une censure idéologique (mais peut-être la signature ATTAC n'aide-t-elle pas !). Il est exact que l'employeur n'a pas à lire le courrier envoyé à ses employés (et en l'occurrence, il a certainement été lu, ou au moins le champ "Objet", qui n'est peut-être pas confidentiel, l'a été, mais vous indiquez par ailleurs qu'un courrier plus neutre est bien passé), mais en contrepartie, l'employé a le devoir de n'utiliser sa messagerie que pour les besoins de son entreprise, de la même manière qu'il lui est interdit de se faire envoyer du courrier postal personnel à l'adresse de l'entreprise. Vous écrivez que "le courrier

électronique que vous recevez ne coûte rien à votre employeur", mais ce n'est pas exact : un employeur ne souhaite pas surdimensionner la taille de ses serveurs de messagerie ni celle de ses "tuyaux" à cause de la réception des messages privés de ses employés (or cela peut aller vite très loin); il ne souhaite pas que ses employés "perdent" leur temps à lire du courrier personnel; il ne souhaite pas qu'ils utilisent les imprimantes, l'encre et le papier de l'entreprise pour l'impression du courrier personnel. Si l'employeur accepte les courriels de tel organisme, il devra accepter les courriels de tous les autres, y compris les courriels publicitaires ou autres (courriels de conseils boursiers personnels, de pronostics pour les prochaines courses, ...), sous peine de se voir accusé de censure, c'est pourquoi sa règle est simple: pas de courrier non destiné au fonctionnement de l'entreprise.

Attention, donc, à ne pas crier trop vite à la censure. Même s'il s'agit réellement d'une mesure de censure, n'importe quel patron pourra aisément se retrancher derrière les arguments exposés ici. Dans le cadre de leur mission, les élus syndicaux doivent pouvoir recevoir, puis rediffuser, ce genre de courriel sans craindre d'enfreindre les règles d'utilisation des moyens de l'entreprise. Peut-être la solution est-elle dans cette voie ?

J'ai indiqué ici le point de vue des patrons d'entreprises du monde libéral, mais étant adhérent d'ATTAC, j'estime que ses courriels sont une oeuvre de salubrité publique, et qu'ils devraient être adressés à tout le personnel de toutes les entreprises, car ils concernent réellement le fonctionnement de toutes les entreprises !  
P.L.

5- Je vous réponds suite au numéro " 186 " dans lequel vous expliquez que la BNP et PARIBAS " filtre " les messages. Je travaille dans cette entreprise fusionnée depuis peu et je ne peux que répondre : cela est vrai ! En effet, il est arrivé que des copains m'adressent des fichiers " mpeg " mais ceux-ci ne franchissent plus la " barrière " dressée par l'entreprise et dans ce cas là deux messages sont adressés :  
- un à l'envoyeur, du style de celui indiqué dans votre courriel,  
- un à moi m'informant du rejet et m'indiquant que si je souhaite que ces messages m'arrivent je dois me rapprocher de l'administrateur réseau et lui expliquer pourquoi (il faudrait les laisser passer).



attac

Par contre, je continue -heureusement !- de recevoir votre courriel car j'ai indiqué mon adresse " hotmail " (depuis le début), ce qui me permet d'y accéder n'importe quand et depuis n'importe où. Bref, nous vivons dans un monde de plus en plus " informatisé " et dans lequel l'information circule soit disant librement, mais ce n'est qu'une façade. Je ne remets pas en cause tout cela (je trouve la messagerie fantastique), mais il faut être conscient que, de même que l'entreprise peut connaître tous les appels téléphoniques que nous avons passés, elle peut aussi tout savoir des mails que nous adressons. Il est "fantastique" (ironique et inquiétant) de constater qu'une personne peut prendre la main sur votre pc à distance (la " hot line " se connecte à distance et je vois la souris bougée toute seule ! ! !).

De mon côté, je vis " avec " et je me dis que si l'entreprise me fait un jour des remontrances car je me serais connecté à des sites tels que le votre ou d'autres (bien sûr pas de cul !), cela signifie alors que je n'aurai rien à faire dans

cette boîte et je me tirerai (certes, je suis encore jeune et j'ai des diplômes, ce qui me facilite la vie).

Je conclurai en vous faisant part de cette anecdote survenue au moment de l'affaire Erika : des messages humoristiques circulaient sur le net mondial avec pour cible TOTAL. Or, il s'avère qu'un dirigeant de TOTAL a un jour reçu un tel message (peut-être quelqu'un le lui a t'il montré pour lui signaler que des gens se moquaient de l'entreprise) et qu'il y avait parmi les destinataires du message une personne à la BNP (à cet égard, il faut que lorsque les gens font suivre un message ils effacent les précédents destinataires). TOTAL a alors contacté la direction de la BNP pour se plaindre de cela, en indiquant qu'ils étaient un très bon client de la banque et qu'ils ne pouvaient tolérer que des personnes de la banque participent à cette critique. L'inspection Générale de la BNP a alors enquêté pour savoir qui avait eu ce message ! ! [anonyme]

### **Vous avez rendez-vous avec ATTAC**

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

- Mardi : CH : FRIBOURG – FR : ROUEN – ST NAZAIRE – CLERMONT FERRAND – PARIS 11 – UNIVERSITE TOLBIAC – PARIS 14
- Mercredi : BE : BRUXELLES – FR: ROCHEFORT – MOELAN – VITRY SUR SEINE – LOUVIERS – PARIS 11
- Jeudi : ES: MADRID – FR : ROUEN – SAVERDUN – GUYANCOURT - RENNES
- Vendredi : CH : TICINO – FR : LA ROCHELLE – PAU – TOULON – VIZILLE – GRENOBLE – PARIGNY LES VAUX

### **Calendrier international.**

D'ici à la semaine prochaine voici quelques rendez-vous internationaux. Si vous souhaitez en savoir plus merci de consulter <<http://www.globenet.org/aitec/calendrier/calendrier.htm>>. Pour compléter ce calendrier, merci d'envoyer toute information à : [aitec@globenet.org](mailto:aitec@globenet.org)

- 21/11: 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La Haye, Pays-Bas // "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar
- 22/11 : 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La Haye, Pays-Bas // "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar
- 23/11 : 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La Haye, Pays-Bas // "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar
- 24/11 : 6ème Conférence des Parties de la Convention Cadre sur le Changement climatique, La Haye, Pays-Bas // "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar



attac

Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar // 26ème Conférence européenne de coordination du soutien au peuple Sahraoui, Bruxelles et Borzée (Ardennes belges).

- 25/11 : "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar // 26ème Conférence européenne de coordination du soutien au peuple Sahraoui, Bruxelles et Borzée (Ardennes belges).
- 26/11 : "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar // 26ème Conférence européenne de coordination du soutien au peuple Sahraoui, Bruxelles et Borzée (Ardennes belges).
- 27/11 : "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar
- 28/11 : "FA AO RAHA 2000" Rencontre internationale des 2èmes Fora des Villages et Cités du Monde «Mondialisation et Développement Local», Madagascar